



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	4
• Votants	5
• Absents	0
• Exclus	1

Date de convocation : vendredi 05 avril 2024.

Date d'affichage : lundi 15 avril 2024.

Le douze avril deux mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT (exclu), Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : Monsieur Bruno JOLLY a donné procuration à Madame Raymonde POIROT.

Délibération N°02/2024 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Maxime ZIELONY, 1^{er} adjoint au Maire de Montmotier, présente au Conseil municipal le compte administratif 2023 du budget principal de la commune qui se résume ainsi :

	Résultat au 31 décembre 2022	Résultat au 31 décembre 2023	Résultat de clôture 2023
FONCTIONNEMENT	96 427.13 €	113 592.05 €	210 019.18 €
INVESTISSEMENT	1 374.07 €	- 1 877.17 €	- 503.10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire, **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2023 du budget principal.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le

Publié ou notifié le



Jean-Pierre POIROT
2024.04.15 11:50:43 +0200
Ref:6341395-9486983-1-D
Signature numérique
le Maire